

Procès-verbal
de l'assemblée communale du 11 avril 2011

- Assemblée tenue à l'abri PC de Billens à 20H00
- Présidée par M. Nicolas Deillon, Syndic
- Procès-verbal établi par Mme Marie-Noëlle Gremaud, Secrétaire communale

Présents : - 38 citoyennes et citoyens
 - tous les membres du Conseil communal
 - Mme Magalie Girard, Caissière

Monsieur le Syndic :

- salue et remercie les personnes présentes de participer à l'assemblée communale
- rappelle que la convocation a paru dans la Feuille officielle du 25.3.2011, a été affichée au pilier public et adressée aux citoyens par un tout-ménage
- présente le tractanda :
 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 20 décembre 2010. Ne sera pas lu en assemblée, mais il peut être consulté au bureau communal durant les heures d'ouverture ou sur le site internet.
 2. Comptes 2010
 - 2.1. Compte de fonctionnement
 - 2.2. Compte des investissements
 - 2.3. Rapport de la Commission financière sur la base du rapport de l'organe de révision
 - 2.4. Approbation
 3. Situation financière de la commune et prise de position du Conseil communal concernant une augmentation de l'impôt communal
 4. Eclairage public : information sur les mesures d'économie possibles
 5. Divers
- constate qu'il n'y a pas de remarque sur la convocation et le tractanda
- procède à la nomination des scrutateurs : Mmes Virginie Jaquet et Marie-Thérèse Sugnaux
- déclare l'assemblée ouverte

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 20 décembre 2010

Le procès-verbal n'est pas lu. Il était disponible au secrétariat communal et sur le site internet. Il n'y a pas de remarque.

M. Nicolas Deillon soumet au vote le procès-verbal ; à l'unanimité, l'assemblée approuve le procès-verbal. Contre épreuve : Non 0 Abstention 0

2. Comptes 2010

2.1. Compte de fonctionnement

Projeté à l'écran, le compte de fonctionnement est présenté par M. Nicolas Deillon qui commente les points particuliers et les points qui nécessitent des explications, en répondant aux questions posées.

Remarque de M. Raymond Jaquet concernant le poste 942.314.00 « Entretien et rénovation des immeubles ». En cas de bénéfice, prévoir un poste réserve et attribuer le montant pour la rénovation des immeubles.

Les comptes de fonctionnement présente un excédent de charge de Fr. 29'698.94 .

2.2. Compte des investissements

Projeté à l'écran, le compte des investissements est présenté par M. Nicolas Deillon qui commente les différents postes.

Le compte des investissements dégage un excédent de charge de Fr. 43'555.70.

2.3. Rapport de la Commission financière

La Commission financière a procédé en date du 4 avril 2011 à l'examen des comptes de fonctionnement et des investissements 2010 sur la base du rapport détaillé de la Fiduciaire Fiduconsult SA, à Bulle, mandatée à cet effet et qui a effectué les contrôles matériels.

Les écarts budgétaires constatés ont été dûment justifiés et correspondent à des besoins effectifs.

La Commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter, en tenant compte de ses remarques, les comptes de fonctionnement et des investissements 2010 qui ont été soumis.

2.4. Approbation

Il n'y a pas de question.

M. Nicolas Deillon soumet au vote le compte de fonctionnement et le compte des investissements 2010 tels que présentés.

A l'unanimité, l'assemblée approuve les comptes 2010. Contre épreuve : Non 0 Abstention 0

3. Situation financière de la commune et prise de position du Conseil communal concernant une augmentation de l'impôt

M. Nicolas Deillon donne des explications sur quelques éléments clefs des finances communales.

Charges – Dépenses : part des charges liées

Au niveau des charges-dépenses, environ 71 % des dépenses sont liées. On peut constater que la marge de manœuvre est assez faible.

MNA : marge nette d'autofinancement (bénéfice corrigé)

La MNA est fondé uniquement sur le compte de fonctionnement et non sur celui des investissements. La MNA permet ainsi de constater si le budget de fonctionnement ou les comptes de fonctionnement dégagent du bénéfice, du disponible pour les investissements.

Déséquilibre budgétaire

L'analyse du budget 2011 laisse apparaître un déficit de Fr. 102'053.-, soit un déséquilibre budgétaire de 4,93 %.

Contrôle de l'endettement – amortissements obligatoires

	2010	2011	2012	2013
Intérêts des dettes	37'072.-	37'072.-	37'072.-	37'072.-
Amort. Obligatoires	120'524.-	120'524.-	120'524.-	112'124.-

Projets futurs et financement

Trottoir – réfection route de l'Eglise	Fr. 600'000.-
TransHomes	Fr. 48'000'000.-
Réfection ancien CO	Fr. 15'000'000.-

Depuis quelques années, le Canton a pris des mesures pour réduire les impôts cantonaux. La plupart des réductions d'impôts accordées par le Canton provoquent une réduction automatique au niveau communal. Pour garder la même masse fiscale, la commune devrait à chaque réduction au niveau cantonal, proposer à l'assemblée communale, une augmentation d'impôts. Le Grand Conseil a décidé de poursuivre par étage jusqu'en 2014 la baisse des impôts cantonaux.

Au vu des projets futurs et des coûts que cela impliquent pour la commune, il manquera certainement environ Fr. 100'000.- au niveau des recettes fiscales pour la commune de Billens-Hennens ces prochaines années, soit l'équivalent de 10 centimes d'impôt, d'où une augmentation de l'impôt communal de 90 centimes à un franc.

4. **Eclairage public : information sur les mesures d'économie possibles**

L'éclairage des voies publiques est devenu un sujet de préoccupation. Les directives de l'Union européenne visent à interdire, à l'horizon 2017, certaines technologies telles que les lampes à vapeur de mercure.

Le Groupe E propose d'améliorer l'efficacité de l'éclairage public sur sa zone de desserte. 10 millions de kWh peuvent être économisés, soit environ 40 % de la consommation actuelle. A cette fin, le Groupe E propose à ses clients un soutien financier pour l'assainissement de l'éclairage public à hauteur de 9 millions de francs pour toutes les communes de sa zone de desserte.

La commune est équipée uniquement de lampe à base de sodium. On a un contrat d'entretien pour les points lumineux avec le Groupe E. Les nouvelles lampes au sodium durent de 6'000 à 10'000 heures.

Mesures d'économie possibles pour la commune de Billens-Hennens :

- Economie sur le type de lampe
- Réduction de puissance pendant la nuit
- Réduction de puissance installée

La coupure de l'éclairage durant la nuit sur certains secteurs permet d'économiser jusqu'à un tiers de l'énergie consommée.

Un investissement de Fr. 40'000.- pour une économie de 24 %. En tenant compte de l'extinction de certains secteurs pendant la nuit, on arriverait à une économie d'environ 50 %.

6. **Divers**

- M. Gérald Gavillet remarque qu'il y a des frictions avec les enfants voulant jouer dans la cour lorsque la salle communale est louée.

Lorsque la salle est louée, la cour d'école est obligatoirement réservée aux locataires pour le parcage des véhicules.

- M. Jean-Luc Mugny fait remarquer que certains chemins AF sont abîmés.
- Mme Hélène Crausaz fait remarquer que les gargouilles sont à déboucher.
- Mme Sonia Daadoucha fait remarquer que les nouveaux horaires 2012 sur la ligne Romont – Palézieux – Lausanne posent certains problèmes de correspondance.

- Remerciements et remise des cadeaux aux Syndic et conseillers communaux sortants :

M. Nicolas Deillon, 10 ans au Conseil communal, dont 8 en tant que Syndic

M. Louis Rouiller, 8 ans au Conseil communal

M. Jean-Luc Jaquier, 5 ans au Conseil communal

Un tout grand merci à ces trois personnes qui ont mis leurs compétences et leur temps au service de la commune de Billens-Hennens.

La parole n'étant plus demandée, M. Nicolas Deillon clôt cette assemblée et invite les citoyens à partager le traditionnel verre de l'amitié à l'entrée de l'abri PC, l'Auberge de l'Union étant fermée le lundi.

La séance est close à 21H50.